

Procès-verbal
Séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le lundi 14 juillet 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le 14 juillet 2025 à 19 h à laquelle étaient présents les conseillers : messieurs Gilles Beaulieu, Martin Landry, Bernard Fortin, Matthieu Gagné, mesdames Julie Nadeau et Marie-Josée Caron sous la présidence du maire, monsieur Gilles Plourde, formant quorum.

Madame Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Gilles Plourde, maire, ouvre la séance à 19 h.

2. Adoption de l’ordre du jour

2025-07-150 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Matthieu Gagné, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3. Octroi de contrat d’appel d’offres publics pour le déneigement

CONSIDÉRANT la séance d’ouverture de soumissions qui a eu lieu le 4 juillet 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public N°532140102501 ;

CONSIDÉRANT QUE 1 entreprise a déposé une soumission dans les délais requis avant 11 h, le 4 juillet 2025, soit:

Nom de l’entreprise	Montant (incluant les taxes)
Groupe Mario Bernier Inc.	625 917.44 \$

CONSIDÉRANT QU’après une étude et analyse de la soumission, la soumission reçue s’avère conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

2025-07-151 **IL EST PROPOSÉ** par madame Julie Nadeau, conseillère, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte la soumission reçue.

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Groupe Mario Bernier Inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l’exécution des travaux de déneigement, déglacage et entretien hivernal conformément aux documents d’appels d’offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 625 917.44 \$ incluant les taxes.

QUE les dépenses soient financées avec le fonds général.

Procès-verbal
Séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le lundi 14 juillet 2025

4. Période de questions

5. Levée de la séance

2025-07-152 **II EST PROPOSÉ** par monsieur Gilles Beaulieu, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 19 h 21.

Gilles Plourde
Maire

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale et greffière-trésorière